

EDIT'EAU



Qu'il s'agisse de dérèglement climatique ou d'érosion de la biodiversité, les signaux mis en exergue par la communauté scientifique sont tout particulièrement alarmants. Ces évolutions qui apparaissent il y a peu comme des projections lointaines deviennent aujourd'hui une réalité tangible et un sujet de préoccupation majeur pour notre société et notre environnement.

La question de l'eau, de sa disponibilité, de sa qualité devient dans ce contexte un sujet prioritaire pour les citoyens en général et les élus en particulier.

De par leur approche globale et stratégique les SAGE sont en première ligne pour faire face à ces défis. Par un travail de fond constant en faveur de la préservation de la ressource en eau et des zones humides, ainsi que de la restauration des milieux aquatiques, le SAGE Vienne participe à l'atténuation des effets négatifs qui affectent les usages et les milieux. Mais le rythme des dérèglements observés suppose d'amplifier les actions et d'accompagner les changements en participant à la prise de conscience et en anticipant d'autres modes d'actions sur notre territoire.

Je vous invite à prendre connaissance tout au long de ce 16^{ème} numéro de la lettre du SAGE Vienne d'une illustration de la diversité des actions conduites à l'échelle du bassin de la Vienne. Vous pourrez ainsi mesurer la dynamique instillée de même que l'engagement des acteurs locaux au profit de l'avenir du territoire. Vous en souhaitant une agréable lecture.

Le Président de la CLE du SAGE Vienne

Benoît SAVY

Lettre d'info n°16 du SAGE Vienne

JUIN 2019

Déploiement de l'outil SAGE sur
le bassin de Vienne

PAPI Vienne aval

Formation des élus de la CLE

Contrat territorial Gué de
Sciaux



DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL SAGE SUR LE BASSIN DE LA VIENNE

Aujourd'hui, 32 contrats territoriaux couvrent 88,5% du bassin de la Vienne. Ils permettent la mise en œuvre localement d'actions de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Afin de compléter ces dispositifs, les SAGE privilégient une approche stratégique permettant de traiter de sujets plus globaux ou non abordés dans ces contrats. Le SAGE offre par exemple un cadre adapté pour concevoir un programme d'adaptation au changement climatique. L'ensemble de ces démarches constitue ainsi un panel d'outils complémentaires nécessaires à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

4 SAGE sur le bassin de la Vienne

Le bassin de la Vienne compte désormais quatre SAGE à différents degrés d'avancement.

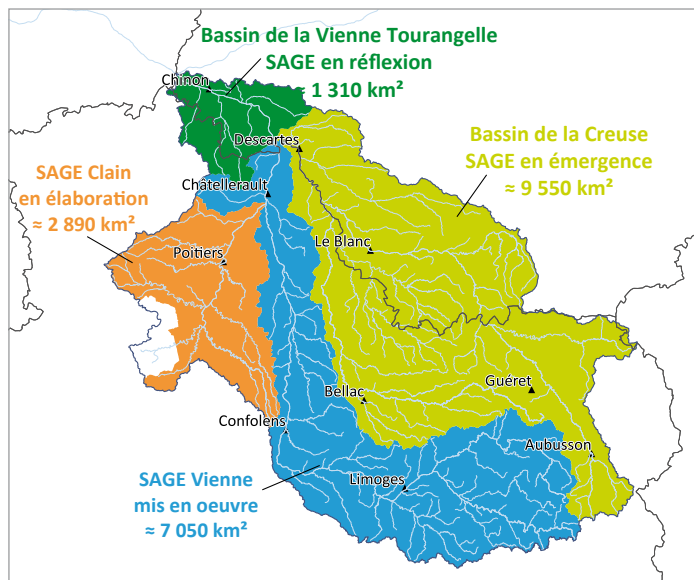
> **Le SAGE Vienne** est porté par l'EPTB Vienne depuis sa mise en œuvre en 2006. Il a été révisé en 2013. Il est constitué d'un PAGD qui compte 82 dispositions et d'un règlement composé de 13 règles.

> **Le SAGE Clain**, initialement porté par le Département de la Vienne, est désormais animé par l'EPTB Vienne depuis le 20 mars 2019. Les documents constitutifs du SAGE Clain sont actuellement en cours de consultation. Sa mise en œuvre est envisagée pour début 2020.

> **Le projet de SAGE Creuse** bénéficie d'une démarche en faveur de la gestion intégrée de l'eau animée par l'EPTB Vienne depuis 2015. Ainsi, après 3 années de concertation continue et à partir de l'étude préliminaire à la constitution de un ou plusieurs SAGE, le Comité de l'eau a décidé le 4 mai 2018, d'engager la démarche d'élaboration d'un SAGE sur ce bassin. La consultation sur le périmètre du projet de SAGE Creuse s'achèvera en juin 2019 et la CLE sera constituée à l'automne 2019.

> **Le projet de SAGE Vienne Tourangelle** bénéficie de la même démarche que celle initiée sur le bassin de la Creuse. Le Comité de l'eau a décidé en décembre 2018 d'engager une étude préliminaire visant à motiver l'intérêt de mettre en place un SAGE sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

Démarches de gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne



Une coordination inter-SAGE pour favoriser les échanges et améliorer la gouvernance autour de la gestion locale de l'eau

Afin de créer un temps d'échange entre les CLE des quatre SAGE du bassin de la Vienne une commission inter-CLE sera mise en place. Son rôle pourra ainsi consister à s'assurer de la cohérence des objectifs et des orientations entre les territoires ainsi que la continuité entre les thématiques transversales telle que l'adaptation au changement climatique.

La compatibilité des SAGE avec le SDAGE Loire-Bretagne

Les SAGE sont définis en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) avec lequel ils doivent être compatibles. Le SDAGE est l'outil de planification principal de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Il définit les grandes orientations à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour atteindre le bon état des eaux.

LE 11^E PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Le programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau fixe pour 6 ans (2019-2024) les actions éligibles aux aides de l'Agence. Son montant total est de 2,27 milliards d'euros.

Les aides sont attribuées selon 3 types de taux définis en fonction des priorités du programme :

- le taux « maximal » fixé à 70 %, réservé à certaines natures d'opérations les plus efficaces et/ou les plus indispensables à l'atteinte des objectifs du Sdage,
- le taux « prioritaire » fixé à 50 %, mobilisable pour la majorité des opérations concourant directement à l'atteinte des objectifs du Sdage,

- le taux d'« accompagnement » fixé à 30 %, pour les autres opérations qui sans être directement liées aux objectifs du Sdage, répondent à des besoins des usagers, à d'autres réglementations ou de maintien du bon état.

Les communes localisées en zone de revitalisation rurale (ZRR) peuvent bénéficier d'une bonification de 10% sur les taux d'aide relatifs à certains travaux d'assainissement ou d'eau potable.

Lien vers les documents : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/agence-de-leau/11supesup-programme-2019-1.html>



FORMATION DES ÉLUS DE LA CLE

Le renouvellement sexennal de la commission locale de l'eau (CLE) entériné par arrêté préfectoral du 22 février 2018 a permis d'intégrer au sein de cette instance de nouveaux représentants des collèges des collectivités, des usagers et de l'Etat.

Afin de permettre à chaque membre de la CLE d'appréhender les enjeux liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne et d'identifier les réponses apportées par le SAGE Vienne, des journées de formation et d'échanges ont été organisées en octobre et décembre 2018. Au total, 25 membres de la CLE ont participé à ces deux journées.

La première session de formation organisée avec le concours du CPIE¹ Val de Gartempe avait pour objectifs de permettre aux participants de mieux comprendre les enjeux de la gestion de l'eau sur les aspects de qualité, de quantité de la ressource et des milieux ainsi que les principes de fonctionnement de ces milieux (principes de l'hydromorphologie) et les réponses apportées par le SAGE Vienne.

Une visite sur le site de la papeterie International Paper à Saillat-sur-Vienne, a complété cette journée avec la présentation de l'amélioration d'un process industriel en faveur de la ressource en eau.

La deuxième session de formation avait pour objectifs de permettre à chaque membre de se positionner au sein du collectif que constitue la CLE et de prendre part activement aux décisions. Les participants encadrés par l'IFREE² ont donc été amenés à réfléchir sur différents thèmes :

- Le rôle des membres de la CLE au sein de cette instance,
- Les éléments clés permettant un travail collaboratif au sein d'une instance comme la CLE.

Lors de ces formations, des propositions ont été formulées pour faciliter la participation et la contribution aux prises de décision des membres de la CLE. Ainsi, des moyens permettant de faciliter les échanges entre les membres de la commission vont être mis en place. Il a également été proposé d'assurer un lien entre les décisions prises par la CLE et les réalisations sur le territoire via une participation des membres aux comités de pilotage des contrats territoriaux.



Visite de la papeterie International Paper



Deuxième session de formation des élus de la CLE

FORMATIONS DES ÉLUS DU BASSIN DE LA VIENNE

En complément de ces formations destinées aux membres de la CLE, l'EPTB Vienne organise, avec le concours du groupement des CPIE intervenant sur le bassin de la Vienne, des journées d'information et d'échanges sur le fonctionnement des cours d'eau à destination des élus et acteurs-clé du territoire.

Ces journées de rencontre et d'échanges se déroulent en salle la matinée et sur le terrain l'après-midi.

Depuis juin 2017, 12 formations ont été organisées sur l'ensemble du bassin de la Vienne. Elles mobilisent en moyenne une vingtaine d'élus par session.



Formation des élus du bassin de la Bouzanne

1. Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

2. Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

FAIRE DES ÉCONOMIES D'EAU, UNE MESURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réaliser des économies d'eau est la plus simple et la moins coûteuse des solutions pour agir face au changement climatique.

L'année 2019 a débuté sous le signe de la vigilance avec un arrêté préfectoral produit le 19 avril pour anticiper la problématique du manque d'eau à venir sur l'ensemble du département de la Creuse. Au-delà de cette vigilance et des mesures prises, cette situation nous amène à adapter nos comportements pour réduire notre consommation en eau.

Ainsi, afin d'accompagner les collectivités et les particuliers, l'EPTB Vienne a édité des guides proposant des solutions pour économiser l'eau. En effet, dans un contexte de croissance démographique et de réchauffement climatique, l'accès à l'eau potable est l'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle. Chaque consommateur d'eau se doit de trouver des solutions pour réduire sa consommation (modification des pratiques, utilisation de matériel hydro-économe...). En plus d'être un moyen de réduire les dépenses, ces changements sont aussi un levier pour

préserver les ressources et limiter les impacts sur l'environnement. Ainsi, le guide destiné aux administrations et collectivités propose d'une part, un protocole par étape pour engager une démarche d'économie d'eau, et d'autre part, sous forme de fiches techniques, présente des solutions hydro-économiques pour différents usages de l'eau. Ces fiches ont également été adaptées pour les particuliers.



Par ailleurs, le SAGE constitue un outil pertinent pour aborder une thématique globale telle que l'adaptation face au changement climatique avec par exemple la possibilité de répartir les volumes d'eau disponibles entre les différentes catégories d'usagers ou encore la préservation des zones humides via les documents d'urbanisme.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PAPI VIENNE AVAL

Depuis février 2018, le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval 2018-2020, est mis en œuvre sur 11 communes de Valdivienne à Châtelleraut (400 km² - 58 657 habitants). Il est construit selon 5 axes d'intervention :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque d'inondation ;
- L'alerte et la gestion de crise ;
- La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire ;
- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes en zone inondable ;
- Le ralentissement des écoulements.

6 porteurs de projets sont signataires du contrat et portent 20 actions : l'EPTB Vienne (coordonnateur), la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, le Département de la Vienne, le syndicat mixte Vienne et affluents, la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut et la ville de Châtelleraut.

Ce programme est financé par les fonds Barnier et les fonds européens (FEDER Plan Loire) et par les collectivités territoriales et leurs groupements.

87,5% des opérations programmées sont engagées en 2018 soit 70% de la totalité des actions sur la période 2018-2020.

Quelques exemples d'actions engagées :

- **La pose de repères de crue :** l'EPTB Vienne a réalisé le recensement des traces (ou laisses de crues) qui témoignent des inondations passées. 54 repères de crue pérennes et 2 panneaux d'informations ont ainsi été implantés en mai 2019 afin d'entretenir la mémoire collective des événements passés.
- **Analyse et diagnostic de la vulnérabilité des activités économiques** par la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut en partenariat avec la CCI¹ et la CMA² : les entreprises concernées par le risque inondation ont été identifiées et peuvent bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité.
- **Identification des zones d'expansion de crue (ZEC) et évaluation de leurs fonctionnalités :** l'objectif de cette étude est de connaître avec précision les ZEC existantes et potentielles mais également de reconquérir les ZEC et participer à l'abaissement des hauteurs d'eau dans les zones à risques afin de réduire la vulnérabilité en zone inondable. La zone d'étude s'étend sur le linéaire de la Vienne depuis la complexe hydro-électrique de l'Isle-Jourdain au niveau du barrage de Chardes jusqu'à la confluence avec la Creuse.



Repère de crue à Bellefonds

1. Chambre de commerce et d'industrie
2. Chambre des métiers et de l'artisanat

PROGRAMME RE-SOURCES GUÉ DE SCIAUX : 1^{ER} CONTRAT TERRITORIAL QUALITÉ SUR LE TERRITOIRE DU SAGE VIENNE

En novembre 2018, un programme Re-Sources a été validé sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) du Gué de Sciaux. Ce programme porté par Eaux de Vienne-SIVEER, sera mis en œuvre au travers du contrat territorial Re-Sources 2019-2024. Il s'agit du premier contrat territorial dédié à la qualité de l'eau mis en œuvre sur le territoire du SAGE Vienne.

Contexte des captages de Gué de Sciaux

Le champ captant du Gué de Sciaux, composé de 3 ouvrages de production, est situé sur la commune d'Antigny à l'Est du département de la Vienne. Le périmètre de l'AAC du Gué de Sciaux s'étend sur le périmètre du SAGE Vienne dans sa partie amont.

Le champ captant du Gué de Sciaux exploite une nappe contenue dans des formations calcaires fracturées peu profondes fortement vulnérable aux pollutions. La qualité de l'eau brute est altérée par la présence de nitrates et de pesticides. Pour les nitrates, une augmentation régulière est observée depuis 25 ans (+26%) avec un pic enregistré à 70 mg/l en 2014. La moyenne 2018 des concentrations en nitrates se situe entre 38 et 53 mg/l en fonction des puits. Les normes de qualité sont respectées pour les produits phytosanitaires sauf pour l'Atrazine déséthyl ce qui a impliqué une dérogation en 2017. Cette ressource est stratégique du fait de l'absence de ressource alternative sur le secteur. Elle alimente 3 340 habitants.

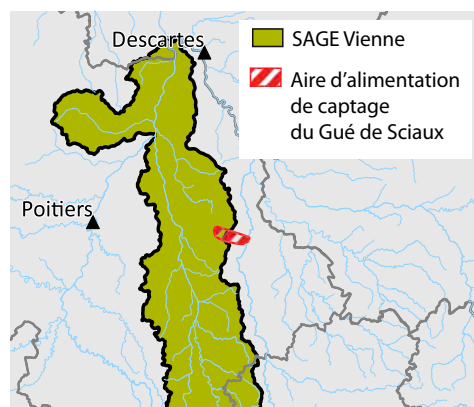
L'AAC s'étend sur une surface de 2 300 ha répartie sur 4 communes (Saint-Savin, Antigny, Fleix, Paizay-le-Sec). La Surface Agricole Utilisée (SAU) représente 80% du territoire et 35 exploitations agricoles (15 exploitations couvrent 80% de la SAU de l'AAC). L'assolement est dominé par les grandes cultures : les céréales, le colza et le tournesol représentent 93% de l'assolement.

La stratégie d'actions du contrat territorial

L'intégralité du territoire étant classée en vulnérabilité moyenne à forte, la stratégie globale du territoire sera de viser des changements sur l'ensemble des parcelles afin de pouvoir répondre aux objectifs de qualité d'eau sans impacter négativement les exploitations agricoles sur les plans économiques et sociaux. Ainsi, la stratégie retenue consiste à :

- Diminuer de 5% les concentrations moyennes en nitrates à l'horizon 2024 et assurer une concentration maximum inférieure à 50 mg/l,
- Respecter les normes de qualité et diminuer de 25% l'utilisation des produits phytosanitaires (respect du plan écofito).

Localisation de l'AAC du Gué de Sciaux



Pour mettre en œuvre cette stratégie, le programme Re-Sources s'appuie sur la dynamique initiée par un collectif de 11 agriculteurs regroupé au sein d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE Gué de Sciaux). Les actions ont pour objectifs de faire évoluer les pratiques agricoles afin de diminuer les intrants via les cultures associées et le développement de techniques alternatives et de développer une réflexion sur l'allongement des rotations en travaillant sur les assolements, la couverture du sol et les modes de conduites.

Le coût prévisionnel total s'élève à 642 680 € sur 6 ans (2019–2024) dont 53% sont financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 33% par Eaux de Vienne-SIVEER, 8% par la Région Nouvelle Aquitaine et 6% par les Opérateurs Agricoles (OPA).

Qu'est-ce qu'un programme Re-Sources

Le programme Re-Sources est une initiative de l'ex-région Poitou-Charentes née dans les années 2000 à la suite du constat de dégradation de la ressource en eau. Il est désormais soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et les agences de l'eau Loire Bretagne et Adour-Garonne. Cette démarche multi-partenaire mobilise les acteurs locaux concernés par la qualité de l'eau pour élaborer, de façon concertée, un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau potable.

Le principe de ce programme consiste à mener des actions préventives pour obtenir une eau brute de meilleure qualité et, par la même occasion, préserver les milieux naturels.

LES ACTUALITÉS DU BASSIN...

Travaux sur le lac d'Uzurat

Après 1 an de travaux, le lac d'Uzurat situé à Limoges est de nouveau réouvert au public.

Depuis mars 2018, différents travaux de mise aux normes ont été réalisés autour du lac. Ces travaux ont consisté à créer une dérivation et remplacer l'ancienne passe à poissons afin de restaurer la continuité écologique de l'Aurence, faciliter la gestion future du plan d'eau (vidanges, sédiments, plantes invasives) et participer à la mise en valeur paysagère et halieutique du site.

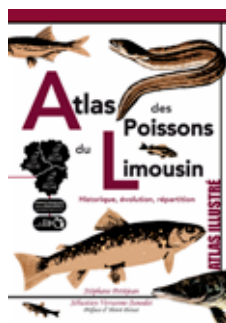


Lac d'Uzurat vidangé

Atlas et liste rouge des poissons du Limousin

La Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze ainsi que les fédérations de pêche de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse ont édité l'Atlas des Poissons du Limousin. Cet ouvrage est le fruit d'un vaste travail de compilation de données actuelles et historiques réalisé avec le partenariat de différentes structures. Il permet de mettre en évidence la répartition de ces espèces et les modifications de répartition temporelle et spatiale. Ce travail a également servi de base à la définition d'une liste rouge des poissons du Limousin qui a été validée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle Aquitaine.

Pour en savoir plus et télécharger les documents vous pouvez consulter le site <https://atlaspoissonslimousin.jimdofree.com/>



Création d'un EPAGE sur le bassin de la Vienne moyenne

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a engagé une réflexion en faveur d'une transformation en Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE). Il a ainsi engagé une démarche de concertation avec les acteurs du territoire sur les missions et le périmètre du futur syndicat. Sa mise en service est envisagée pour le 1^{er} janvier 2020.



Travaux de restauration hydromorphologique sur la Dive de Morthemmer

La lettre du SAGE Vienne



18, rue Soyouz
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr



Directeur de la publication : Benoît SAVY,
Président de la CLE du SAGE Vienne

Rédaction : EPTB Vienne

Photos : EPTB Vienne, sauf mention particulière

Impression : GDS Imprimeurs - 1100 exemplaires